



Lanaudivère
ASSOCIATION COOPÉRATIVE
D'ÉCONOMIE FAMILIALE

AUX AGUETS

Automne 2011

Bulletin d'information

ACEF Lanaudivère

Est-ce que le 1er octobre sera une date déterminante pour vous? *par Guylaine Fauteux*

Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget au logement. Tout comme le programme Éconologis.

Dans ce numéro

Allocation-logement	P.1
Vieillir sans perdre ses valeurs\$	P.2
Transfert entre fournisseurs télécom	P.3
Crédit d'impôt pour solidarité	P.3
2%, 3% ou 5%?	P.4
Conférences de l'ACEF	P.5
L'environnement vous préoccupe?	P.6
Cas vécu	P.7
Éconologis	P.8



Le 1er octobre 2011, le gouvernement du Québec va abaisser à 54 ans l'âge d'admissibilité au programme Allocation-logement. Au cours des prochaines années, il va continuer à abaisser progressivement l'âge d'admissibilité à raison d'une année à chaque 1er octobre, et ce jusqu'en 2015 pour atteindre le seuil de 50 ans.

Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget au logement. Actuellement, les ménages comptant au moins un enfant ainsi que les personnes seules âgées de 55 ans ou plus et les couples dont un des conjoints a au moins 55 ans sont visés.

C'est le nombre de personnes dans le ménage, les revenus et le coût du logement qui déterminent le montant de l'allocation. L'aide financière accordée peut atteindre jusqu'à \$80 par mois. Par exemple, une personne seule de 54 ans dont le revenu annuel ne dépasse pas 16 480 \$ et qui débourse au moins 308 \$ pour son loyer aura droit à un versement mensuel à partir d'octobre. Et elle ne doit pas tarder à faire la demande parce que le programme n'est pas rétroactif!

Pour se procurer le formulaire de demande, il s'agit de communiquer avec Revenu Québec au 1 800 267-6299 ou consulter le site internet www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation_logement.html.

Un important projet de l'ACEF: **Mon argent, mes droits: vieillir sans perdre ses valeur\$**

par Hélène Arsenault



Chaque année, l'ACEF Lanaudière reçoit, dans le cadre de son service d'intervention budgétaire, des centaines de ménages éprouvant, à différents degrés, des difficultés financières. Depuis quelques années toutefois, nous avons constaté que les personnes âgées vivent des situations qui semblent spécifiques à l'étape de vie à laquelle elles sont rendues:

L'adaptation à une nouvelle réalité financière comporte son lot de surprises: les revenus changent et les dépenses ne sont plus les mêmes: cela constitue un défi pour de nombreuses personnes. La perte du conjoint occasionne, dans un contexte chargé d'émotivité, une grande anxiété devant la réorganisation financière qui s'ensuit. Les demandes d'aide financière des enfants devenus adultes peuvent déstabiliser le budget et les

relations familiales. Les barrières administratives et les pièges de la société de consommation ciblant spécifiquement les aînés sont d'autres exemples de difficultés qui surviennent à l'âge de la retraite.

Ces situations, que nous constatons lors de nos consultations, affectent-elles une large population d'aînés? Comment les aînés réagissent-ils dans ces situations et quels changements apportent-ils à leur budget? Quelles difficultés sont plus persistantes et requièrent des réponses adaptées? Comment les ressources existantes peuvent-elles mieux arrimer leurs services et améliorer leurs interventions pour prévenir ou atténuer ces problèmes?

Voilà en quelques mots le but du projet qui se déploiera dans notre région durant les trois prochaines années.

Un déroulement en trois étapes

La première année sera celle d'une vaste recherche-action dans toutes les MRC de Lanaudière pour identifier et documenter les changements de réalité financière rencontrés par les personnes âgées et les adaptations développées pour y faire face. Cette recherche recueillera les témoignages de personnes âgées participant volontairement à cette recherche, ainsi que les témoignages de divers intervenants oeuvrant auprès de ces personnes.

La deuxième année, l'analyse de toutes les informations recueillies et la rédaction d'un rapport nous amèneront à la mise en commun d'outils de travail, une meilleure concertation et la mise en place de réseaux de ressources rejoignant un plus grand nombre d'aînés.

Enfin, la troisième année verra la publication d'une brochure diffusant les réflexions issues de cette recherche, les trucs pour faciliter la tenue d'un budget, l'information sur les produits de crédit, la mise en garde face aux «arnaques», la protection des consommateurs, la liste des ressources. Des outils d'animation seront rendus disponibles pour être utilisés par les organismes dans les autres régions du Québec.

Par cet important projet, l'ACEF Lanaudière souhaite apporter une meilleure compréhension des difficultés financières spécifiques aux personnes âgées, développer des réponses adaptées et plus efficaces face aux besoins des aînés par une approche améliorée, la mise en place de réseaux de ressources, et l'élaboration d'outils spécifiques à la réalité des personnes âgées.

Pour toute information ou pour manifester son intérêt à participer à cette recherche, on peut rejoindre l'ACEF par courriel à l'adresse suivante: aceflanaudiere.aines@gmail.com.



Le transfert entre fournisseurs de services de télécom est simplifié, mais...

par Catherine L'Heureux-Savoie

Depuis le 18 mars 2011, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a simplifié la procédure qui permet de changer de fournisseur pour les services Internet, sans fil, téléphoniques de résidence ou de télévision. Dorénavant, les clients peuvent passer d'un fournisseur à l'autre en faisant un simple appel. En effet, le nouveau fournisseur qui a obtenu le consentement du consommateur fera le nécessaire au nom du client pour que les services soient transférés d'une compagnie à l'autre. Toutefois, le CRTC propose aux consommateurs d'annuler eux-mêmes leur service car le fournisseur pourrait leur faire une meilleure offre pour les conserver comme clients. Dans le cas où le consommateur change de fournisseur, il demeure responsable de toute pénalité de résiliation du service ou d'autres frais liés au contrat auquel il met un terme.

À cet effet, l'ACEF vous met en garde: Comwave, une compagnie spécialisée en télécommunication, spécifiquement en interurbains cellulaires et résidentiels, fait de la sollicitation téléphonique uniquement en anglais. Ainsi, plusieurs citoyens lanauois ne maîtrisant pas suffisamment l'anglais ont eu la surprise d'avoir changé de fournisseur d'interurbains sans leur accord. Si un représentant de la compagnie Comwave appelle chez vous et que vous n'êtes pas certain de comprendre son offre, il serait donc important de communiquer avec votre fournisseur actuel dans le but de l'informer de votre intérêt à conserver ses services, sans quoi, vous pourriez changer de fournisseur d'interurbains sans l'avoir désiré et pas nécessairement pour le mieux.



Le crédit d'impôt pour solidarité... Un plus ou un moins?

par Lise Dalpé

Depuis juillet 2011, le nouveau crédit d'impôt pour solidarité remplace différents crédits que nous recevions séparément auparavant: le crédit d'impôt pour la TVQ que nous recevions, en août et décembre, si nous y avons droit, ou avec le chèque mensuel si nous étions prestataires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le remboursement d'impôts fonciers; et le crédit pour personne habitant un village nordique que nous recevions via notre retour d'impôt.

Ce crédit d'impôt pour solidarité est maintenant versé mensuellement à toute personne qui y a droit. Le gouvernement nous dit que nous recevons maintenant davantage qu'auparavant. **Est-ce vraiment le cas?**

Si vous désirez des informations sur le crédit pour la solidarité, vous pouvez consulter par téléphone au 1-855-291-6467 ou directement sur le site de Revenu Québec à l'adresse suivante: http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credits/credit_remb/solidarite/default.aspx. Un outil de calcul y est disponible ainsi que les informations pertinentes pour vous inscrire, pour modifier les informations à votre dossier, ou encore pour communiquer avec le personnel du ministère si vous n'avez pas de compte bancaire vous permettant de recevoir le crédit par dépôt direct (1-800-267-6299).

Pour nous faire part de vos commentaires sur la question et nous aider dans nos représentations auprès du gouvernement, communiquez avec nous par courriel aceflanaudiere@consommateur.qc.ca ou par téléphone au 450 756-1333.

2%, 3% ou 5%?

Quel pourcentage du solde de votre compte de carte de crédit aurez-vous à payer cet automne? *par Guylaine Fauteux*

Si vous êtes détenteur d'une carte de crédit Visa Desjardins, votre relevé de compte du mois d'octobre exigera un paiement minimum de 5% au lieu du 3% actuel. Donc, pour un solde de 1000 \$, votre paiement passera de 30 \$ à 50 \$, incluant le capital et les intérêts. Cette décision de Desjardins s'inscrit dans une volonté d'éducation, pour favoriser une utilisation plus responsable du crédit. Cela aura pour conséquence de réduire la durée du remboursement et les intérêts payés par le consommateur, ce qui sera positif pour la majorité des gens. Mais pour les ménages qui peinent déjà à payer le versement minimum, cette hausse risque d'être problématique. C'est moins de 1 % des 4 millions de détenteurs de cartes de crédit Visa Desjardins qui se retrouvent dans cette situation. Cela fait peu en terme de pourcentage... mais beaucoup en terme d'individus. Desjardins a parlé d'une période de transition. Les personnes en difficulté devront contacter le service à la clientèle qui les dirigera au département du recouvrement pour prendre une entente de paiement. On verra dans les faits les conséquences...



Si vous êtes détenteur d'un autre type de carte de crédit, le gouvernement du Québec prévoit des changements aux paiements minimums sur le solde des cartes de crédit avec le projet de loi 24. Ce projet de loi vise principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation. Une fois adopté, il est prévu entre autres d'augmenter le versement minimum de 1 % par année, en partant de 2 % et ce jusqu'à atteindre 5 %. Donc, étant donné que la plupart des autres cartes de crédit exigent déjà 2 % ou 3 % comme paiement minimal, vous n'aurez pas d'augmentation surprise cet automne mais il faudra le prévoir à moyen terme. La responsabilisation personnelle de chacun va permettre d'assainir les finances de tous... mais les prêteurs qui ont contribué à créer cette situation ont leur part de responsabilité. Pour les ménages dont les finances personnelles sont précaires, les prêteurs devraient donc assumer cette responsabilité et prévoir des mesures transitoires pour pallier les effets d'une telle mesure sur le budget familial. D'ailleurs, le projet de loi 24 prévoit d'imposer au commerçant l'obligation de vérifier la capacité du consommateur à rembourser le crédit demandé. Là encore, il s'agit pour le prêteur d'être responsable et de n'accorder du crédit que dans le respect des moyens financiers des individus. On verra dans les faits si l'évaluation de ces moyens financiers correspondra à celle établie par les ACEF de façon réaliste... ou si elle continuera d'être trop généreuse à la manière actuelle des prêteurs...



Les conférences de l'ACEF Lanaudière 2011-2012

Conférence	Date	Lieu
Habiter dans une résidence privée: faire un choix éclairé?	Mercredi 28 septembre 2011, 13h30h	Repentigny
	Mercredi 11 avril 2012, 13h30h	Mascouche
	Mercredi 9 mai 2012, 13h30h	St-Jean de Matha
Tout savoir sur le statut de conjoint de fait	Mardi 8 novembre 2011	Repentigny
	Date à déterminer - janvier 2012	Mascouche
À vos amours, à vos affaires: couple et \$	Mercredi 19 octobre 2011, 19h	Joliette
	Mercredi 26 octobre 2011, 19h	Repentigny
12 questions à se poser avant de signer un Régime Enregistré d'Épargne-études (REEE)	Mercredi 23 novembre 2011, 19h	Repentigny
	Mercredi 8 février 2012, 19h	Joliette
La conservation des documents À vos papiers!	Mercredi 29 février 2012, 13h30	Repentigny
	Mercredi 14 mars 2012, 13h30	Joliette
Cours Budget Expre\$\$	Mardi 8 novembre 2011, 19h	Joliette
	Mardi 15 novembre 2011, 19h	Mascouche

Tarif - Conférences

Personne seule

5\$ la conférence **ou** gratuit pour les membres (15\$ pour devenir membre)

Couple

5\$ par personne **ou** 1 membre + 5\$ pour l'autre personne **ou** 2 membres

Tarif - Cours

Personne seule

15\$ non membre + matériel / 10\$ membre + matériel

Couple

25\$ non-membre +matériel / 20\$ membre +matériel



Devenir membre

En plus de soutenir l'organisation, vous pourrez assister gratuitement aux diverses conférences de l'ACEF Lanaudière

Nom: _____ Tél: _____

Adresse: _____ Code postal: _____

Adresse électronique: _____

Ci-joint, un chèque de _____ \$ à l'ordre de l'ACEF Lanaudière.

15\$ adhésion pour un individu / 40\$ adhésion pour un organisme

Retourner le tout au 200 de Salaberry, Joliette, Québec, J6E 4G1

L'environnement vous préoccupe?

par Guylaine Fauteux



D'ici juillet prochain, les produits électroniques, les lampes au mercure et les piles devront être recyclés par les entreprises. Celles-ci devront informer les consommateurs de l'endroit où ils pourront déposer les articles à récupérer.

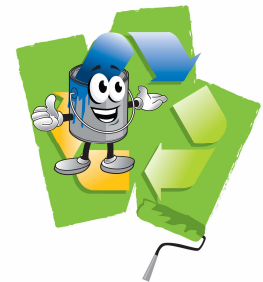
Vous avez probablement à la maison plusieurs des produits visés: ordinateurs de bureau, portables et tablettes électroniques, imprimantes, numériseurs, claviers, souris, câbles et télécommandes, téléviseurs, téléphones et cellulaires, répondeurs, lampes fluocompactes et tubes fluorescents, batteries et piles,



rechargeables ou non, etc. Ces produits s'ajoutent aux huiles et aux peintures déjà visés par un autre règlement et maintenant intégrés dans le nouveau règlement.

Le règlement indique même des objectifs de récupération pour chaque produit à partir de 2015. Par exemple, le seuil est de 40% pour les ordinateurs de bureau, en hausse ensuite de 5 % par année jusqu'à atteindre 65 %. Dans le cas des lampes fluocompactes, l'objectif de récupération à atteindre est de 30 % à partir de 2015, avec une augmentation de 5 % par année jusqu'à atteindre 80 %. Si les entreprises n'atteignent pas les objectifs prescrits, elles s'exposeront à payer une pénalité, calculée par unité ou au poids, par exemple 15 \$ par téléviseur. Cette pénalité sera versée au Fonds vert.

Il est à espérer que l'on réussisse, comme société, à être plus efficace écologiquement. L'expérience a été concluante jusqu'à date avec les huiles et peintures dont les taux de récupération dépassent actuellement 90 %. Les entreprises ont intérêt à fabriquer des produits moins dommageables pour l'environnement et plus facilement valorisables afin de diminuer les coûts liés à leur récupération. De plus, si une entreprises transfère au consommateur le coût de ces mesures de récupération sur son produit, le ministère insiste pour que le coût de ces frais environnementaux reflète les coûts réels.



Donc, si l'environnement vous préoccupe, passez le mot: on passe en mode récupération pour de plus en plus de produits!

Pétition de l'organisation OpenMedia sur la facturation à l'usage d'Internet:

Les grandes compagnies de téléphone et de câblodistribution s'apprêtent à mettre un compteur sur votre utilisation d'internet.

Nous entrevoyons un futur où les géants des télécommunications factureront l'usager d'internet à l'octet, de la façon qu'ils le font avec les téléphones intelligents. Si nous laissons cela arriver, les Canadiens et les Canadiennes n'auront d'autre choix que de payer plus cher pour un service internet réduit. Ces grandes compagnies essaient de toute évidence de surfacturer les Canadiens et les Canadiennes, contrôler le marché internet et s'assurer que nous continuions à payer pour leurs services.

Ceci va écraser les services innovateurs, la compétitivité, le progrès social et votre portefeuille.

Les décideurs à Ottawa sont prêts de revoir les règles de facturation pour l'internet. Nous devons de toute urgence envoyer un message clair que nous refusons de nous faire surfacturer par les grandes compagnies de téléphone et câblodistributeurs. Assez, c'est assez.

Allez signer la pétition ***Dites non au compteur*** à l'adresse: <http://openmedia.ca/compteur>

CAS VÉCU

Il faut toujours être vigilant...

Suite à une publicité vue sur Shopping TVA, je me risque à commander un article par téléphone au numéro indiqué dans l'annonce. On prend ma commande en français et on me propose l'achat d'un catalogue de cette compagnie. De plus, on m'offre de recevoir 3 revues pour la modique somme de 2.28\$. J'ai accepté et payé le tout avec ma carte Visa.

J'ai bien reçu la marchandise commandée. Lorsque j'ai reçu mon relevé de compte Visa, on m'avait facturé pour mes achats et pour mes 3 revues vendues par Reader Digest.

Quelques semaines plus tard, je reçois une lettre de Reader Digest. Comme cette revue m'intéresse pas et qu'en plus, la lettre est en anglais, je mets le tout de côté sans en prendre connaissance. Cependant, quelques jours plus tard, je remets la main sur cette lettre et, comme je suis inscrite à des cours d'anglais, je vérifie mes connaissances en anglais en essayant de la traduire.

Surprise!!! Dans cette lettre, on me spécifiait que je recevrais 3 revues en anglais et que si je ne communiquais pas avec eux dans les 60 jours suivant leur réception, je me verrais abonnée à ces revues et on débiterait automatiquement 78.00\$ sur ma carte Visa...

Ouf! J'ai alors vite téléphoné pour annuler le tout. Heureusement, il y avait un service à la clientèle fonctionnel!

Cet événement m'a rappelé qu'il faut toujours être vigilant pour chacun de nos achats.



ACEF
Association canadienne
d'économie familiale

ACEF
Association québécoise
d'économie familiale
Rive-Sud de Québec

**À vos amours,
à vos affaires**

INFORMATION ET RÉFLEXION POUR SIMPLIFIER LA VIE À DEUX

À VOS AMOURS, À VOS AFFAIRES

Vous êtes en couple? C'est tout nouveau? Ça dure depuis plusieurs années? Peu importe, la flamme est toujours présente. Cependant, l'amour ne répond pas à toutes les questions. Ne vous en faites pas! Un nouveau guide s'adressant aux couples vient d'être publié, fruit d'une collaboration entre l'ACEF Rive-Sud de Québec et l'ACEF Lanaudière. Vous y trouverez des informations concernant la dimension économique de votre vie à deux. On vous fera réfléchir et calculer. On y aborde les questions de bilan financier, de nos rapports à l'argent, des différentes contributions de chacun à la famille, du budget et de sa mise en pratique, d'aspects légaux (tel que l'incidence d'être mariés ou conjoints de fait), de contrats, de mesures de protection et d'aspects fiscaux. Pour vous simplifier les affaires dans votre vie de couple, procurez-vous donc la brochure **À vos amours, à vos affaires** au coût de \$2 l'unité plus les frais d'envoi (réduction de 20% du coût à l'achat de 20 copies et plus) en nous appelant ou en nous contactant à l'adresse courriel aceflanaudiere@consommateur.qc.ca.

ACEF Lanaudière

200 de Salaberry
Joliette, local 124
Québec, J6E 4G1

Service sur rendez-vous à Repentigny et
Mascouche

Téléphone: 450 756-1333

Sans frais: 1 866 414-1333

Fax: 450 759-8749

Courriel: aceflanaudiere@consommateur.qc.ca

Site internet: www.consommateur.qc.ca

Notre mission

L'Association coopérative d'économie familiale oriente son action non seulement à aider et à informer les individus, mais aussi à lutter contre toutes injustices sociales reliées au domaine du budget, du crédit et de la consommation.

Membre de

union
des consommateurs



Des thermostats électroniques GRATUITS?

Éconologis redémarre pour affronter l'hiver

Par Céline Orvoine

Que vous soyez locataire ou propriétaire, il suffit de recevoir une facture d'énergie pour le chauffage du domicile et de respecter les seuils de revenus pour être admissible au programme. (voir tableau)

Comment cela se passe-t-il? Après avoir pris rendez-vous, un technicien et une conseillère se rendent à votre domicile. Ils feront alors le portrait de votre consommation énergétique et identifieront les pertes de chaleur pour ensuite exécuter quelques travaux légers jugés prioritaires. Ils procéderont gratuitement à l'installation de coupe-froid au bas des portes, à la pose d'une pomme de douche à débit réduit, à l'ajustement de la température du chauffe-eau, à l'ajout d'un aérateur aux robinets et au calfeutrage des fenêtres par exemple. Il est ensuite possible, selon le système de chauffage, que des thermostats électroniques soient gracieusement installés par un électricien qualifié.



Vérifiez votre admissibilité auprès de l'ACEF de Lanaudière (Association coopérative d'économie familiale) au **450 960-2090** ou **1 877 960-2090**. Cette année, 900 visites sont disponibles dans la région. **Profitez-en!** Éconologis est un programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Nombre d'occupants incluant les enfants	Revenu Total
1 personne	22 637 \$
2 personnes	28 182 \$
3 personnes	34 646 \$
4 personnes	42 065 \$